

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 20 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	18 sept. 2020	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio ok lors de mon inspection</p> <p>La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.</p> <p>Activités quotidiennes: L'exploitante est demandée de planifiée des activités et par la suite de documenté ceux-ci. Les activités doivent répondre aux besoins des enfants. Des fiches de planification et d'observation a été remis à l'exploitante. De plus, voir dans le manuel de l'exploitant page 55-57 pour plus d'information sur les activités quotidiennes.</p>
---

original signé par  
Karine Basque

Le 20 août 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Stéphanie Duguay

Le 20 août 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date